

FE

MM

« *EN MARCHE* »

CHARTÉ
des **COMITÉS**
LOCAUX

Chers amis, chers animateurs locaux, chers adhérents,

Après une campagne présidentielle et législative passionnante qui a réveillé l'engagement citoyen de dizaines de milliers de Français au sein des comités locaux, il est aujourd'hui temps de définir les ambitions et le rôle des comités dans la perspective de la structuration du mouvement.

Nous pensons qu'il est important de nous appuyer sur une charte commune des comités locaux qui définit nos valeurs, nos objectifs et notre modèle de structuration au niveau local. De nombreux enjeux nous attendent : mettre en œuvre le programme présidentiel en premier lieu en lien avec les députés élus, mais aussi nous préparer aux prochaines échéances électorales pour asseoir notre implantation locale. Cette charte a été élaborée par les animateurs et co-animateurs locaux de deux comités du 11^{ème} arrondissement : La Bastille en Marche et Tous en Marche 11^{ème} à la suite d'un atelier commun aux deux comités de réflexion sur l'avenir du mouvement. Elle a vocation à être diffusée à l'ensemble des animateurs locaux et adhérents de comité.

Rédacteurs et premiers signataires :

Alexis ADALLA-CHARPIOT, animateur local du comité « la Bastille en Marche »

Jean Michel BRUN, co-animateur du comité « la Bastille en Marche »

Hugo DUFILS, animateur local du comité « Tous en marche 11^{ème} »

Farida YARROUTI, co-animatrice du comité « Tous en marche 11^{ème} »

LA CHARTE S'ORGANISE AUTOUR DE 6 POINTS :

Point 1 : Le comité, l'échelon de proximité à la base du mouvement en marche,

Point 2 : Le principe d'ouverture du comité : à de nouveaux membres, à des profils diversifiés et aux autres comités,

Point 3 : Les valeurs communes des comités : la détermination d'une charte au niveau des comités intégrant les valeurs de bienveillance, de tolérance, de non jugement, d'ouverture, de solidarité, et de valorisation des individus,

Point 4 : Les missions du comité : la délibération citoyenne au service de la formation du citoyen, le développement de l'ancrage local, la co-construction des textes législatifs en lien avec le député, le développement de l'action citoyenne fondée sur la solidarité, le travail de conviction pour développer le nombre d'adhérents et de personnes engagées au sein des comités,

Point 5 : L'animateur(trice) local(e), un fédérateur des énergies et des talents de ses membres, soutenu par la co-animation tout en assurant une fluidité et un renouvellement des profils,

Point 6 : La structuration des comités adaptée au contexte local par le développement de pôles : selon les besoins, pôle contenus/idées, pôle action terrain, pôle communication, pôle actions citoyennes bénévoles, pôle action locale, pôle jumelage, pôle bénévole, pôle organisation, pôle relations avec les professionnels.

POINT 1

LE COMITÉ, L'ÉCHELON DE PROXIMITÉ À LA BASE DU MOUVEMENT EN MARCHÉ

Le 6 avril 2016, Emmanuel Macron lance le mouvement "En Marche !" dans sa ville natale, à Amiens avec la volonté de « refonder par le bas ». Les comités locaux représentent parfaitement cette volonté de replacer le citoyen au cœur du débat politique. Ils sont des lieux d'expressions démocratiques, d'échanges et d'interactions et constituent également une plateforme qui permet de maintenir le lien entre le mouvement et les citoyens. Ils sont ouverts à tous, sans exception, quel que soit l'engagement des citoyens ou leurs origines politiques tant qu'ils partagent des valeurs communes.

Ils ont été constitués pour mettre en place des ateliers de co-réflexion sur le programme d'Emmanuel Macron en rassemblant des parcours et des sensibilités variés. À ce titre, chacun peut s'engager selon son envie et ses disponibilités, sans obligation, proposer des thématiques de travail ou préférer les actions de terrain pour aller à la rencontre de ses concitoyens. D'autres actions devront être

développées par les comités, échelons de proximité, notamment à travers le soutien aux associations locales.

Il existe aujourd'hui environ 1500 comités répartis sur l'ensemble du territoire, ce chiffre confirme l'ancrage solide du mouvement au niveau local. La création de ces comités a permis de relever un défi majeur : réinventer les codes et renouveler l'offre politique en la diversifiant et comme le disait avec certitude Emmanuel Macron lors de la création du parti « Ce mouvement ne sera que ce que nous en ferons ». Notre challenge aujourd'hui réside dans l'ambition de conserver cette philosophie, même si une organisation est nécessaire pour gérer au mieux la multiplication des adhérents. L'achèvement du maillage territorial des comités reste à poursuivre, tout comme le foisonnement de nouveaux comités à l'initiative de tous ceux qui partagent le programme présidentiel et souhaitent s'engager, partager et essaimer les idées d'Emmanuel Macron.

POINT 2

LE PRINCIPE D'OUVERTURE DU COMITÉ ET DE TRANSVERSALITÉ ENTRE LES COMITÉS

L'ancrage local des comités répond aux besoins de citoyens de s'engager au sein d'un cercle restreint de personnes, avec une dimension humaine très forte et très personnalisée. Les adhérents viennent se retrouver autour d'un engagement commun, des relations amicales naissent. Ce n'est pourtant pas un entre soi en vase clos. Le principe d'ouverture des comités doit être un principe cardinal : ouverture à de nouveaux membres, ouverture à la diversité, ouverture entre comités.

Sur l'ouverture à des nouveaux adhérents, il est important de reconnaître que la taille des comités n'est pas un facteur limitant à l'intégration de nouveaux adhérents : tant que les réunions de comité permettent à chacun de s'exprimer et de participer, il n'y a pas d'intérêt à limiter la taille du comité. Il est important de favoriser la circulation des membres au sein du comité en étant ouvert à l'adhésion de nouveaux membres. Si les conditions ne le permettent plus, il est alors nécessaire de favoriser le développement d'un nouveau comité. Cette ouverture implique aussi d'accueillir les curieux, « indécis » (selon le vocable adopté lors des élections), pour faire des débats thématiques au sein des comités des moments d'échanges « citoyens ».

Sur l'ouverture à des profils différents, l'ouverture du comité se caractérise aussi par la volonté d'intégrer des profils différents sur le plan social et générationnel, etc.. La volonté de favoriser le « vivre ensemble » cher à Emmanuel Macron doit commencer au sein des comités.

Sur l'ouverture du comité aux autres comités, il est important de favoriser les échanges entre les comités et notamment l'échange de bonnes pratiques. Le rôle du référent est important pour animer ces échanges, des outils complémentaires pourraient être nécessaires tels qu'une plateforme d'échanges / de communication entre les comités.

La mise en place d'actions inter-comités est aussi très importante : conférences-débats, projections... Elles se font déjà souvent entre comités d'un même département ou arrondissement. Le projet est d'approfondir cette démarche à travers le développement d'actions de jumelages entre comités plus éloignés les uns des autres. Le jumelage permettra aussi de soutenir des comités moins bien dotés (en membres notamment ou en expertise) ou situés sur des territoires dont le vote en marche est minoritaire. Cela peut se faire entre comités métropole – périphérie (Paris – banlieue par exemple), ou avec des zones plus éloignées. De nombreux membres de comités seraient volontaires pour soutenir les actions d'autres comités, même plus éloignés. A titre d'exemple, les membres parisiens issus de province sont tout naturellement amenés à créer des liens entre leur comité parisien et les comités en région.

POINT 3

LES VALEURS COMMUNES DES COMITÉS,

Le comité est l'échelon local de l'activité politique du mouvement. A ce titre, il représente à la fois un lieu d'expression et de débat (réunions publiques) et une instance « délibérative » (amendements, propositions). Son importance est donc capitale dans la diffusion des valeurs du mouvement auprès des citoyens.

Depuis le début, le mouvement a porté des valeurs humaines de bienveillance, de tolérance, de non jugement, et d'ouverture qu'il faut porter avec force au sein des comités. Plusieurs autres valeurs peuvent être soulignées : l'écoute, la solidarité, la valorisation des membres (« renforcement positif »), et bien sûr l'ensemble des valeurs démocratiques.

Il est important que chaque comité définisse avec ses membres la charte des valeurs du comité, en reprenant ces éléments et en

ajoutant d'autres. Cette charte à vocation à encadrer l'ensemble des échanges du comité en réunion de comité ou lors de tous les échanges dématérialisés (mails, boucles, réseaux sociaux).

Aujourd'hui, l'enjeu n'est plus simplement d'afficher ces valeurs mais de les faire vivre au quotidien. Il faudra les incarner avec force et droiture, en particulier dans les moments de crispation, de tension et de concurrence. Compte tenu des échéances à venir – élections et structuration d'En Marche – ces difficultés devront être dépassées grâce à des comportements vertueux en évitant les comportements d'exclusion sur la base de réactions discrétionnaires ou de comportement de « préemption » de missions ou activités compte tenu de l'ancienneté de l'adhérent.

POINT 4

LES MISSIONS DU COMITÉ

Il est important de définir les grandes missions des comités :

- la délibération citoyenne au service de la formation du citoyen,
- la co-construction des textes législatifs en lien avec les élus,
- le développement de l'ancrage local,
- le développement de l'action citoyenne fondée sur la solidarité,
- le travail de conviction pour développer le nombre d'adhérents et de personnes engagées au sein des comités

Mission n° 1 : la délibération citoyenne au service de l'éducation civique des citoyens

Le diagnostic de la grande marche a mis en valeur une attitude générale : les français ont besoin d'être écoutés, compris et intégrés dans la réflexion politique. Ils souhaitent débattre sur les sujets qui les concernent. Le comité permet aux citoyens de débattre, d'échanger entre experts et personnes ayant un simple intérêt sur un sujet pour faire émerger des constats partagés, des idées nouvelles et des recommandations d'action publique. Des modes d'animation variés peuvent être utilisés : interventions d'experts, travail en petits ateliers avec restitution collective, l'intelligence collective doit être mobilisée par des outils innovants (sondages, outils collaboratifs...).

Ce mode d'organisation du travail en comité permet de stimuler le débat mais aussi la réflexion personnelle, l'information et même plus la formation des membres des comités. Avoir des éléments de référence sur les grands sujets abordés permet d'éclairer les consciences. Nous revendiquons la dimension d'apprentissage citoyen et intellectuel du comité à destination de tous. Cette activité n'est pas réservée à quelques membres experts. Tout adhérent a besoin d'outils pour expliquer, faire preuve de pédagogie sur les décisions d'En Marche mais aussi avoir un recul pour pouvoir apporter un regard critique. Nous n'en serons que plus percutants pour convaincre dans notre entourage, en tractant ou lors des portes à portes.

Mission n°2 : la co-construction des textes législatifs en lien avec les élus de la République en Marche

Les députés En marche ont exprimé clairement l'engagement de construire et de maintenir un lien solide avec les citoyens. Ils ont bien saisi l'enjeu de notre mouvement qui est de réussir à changer la méthode de travail. Les députés doivent s'appuyer sur des adhérents et plus largement les citoyens. Les ateliers de réflexion sur le programme au cours de la campagne présidentielle ont démontré leurs succès, selon une démarche de co-construction. Ce travail doit être poursuivi pendant 5 ans sur les différents projets de loi qui seront examinés au cours de la législature : les comités locaux ont un vrai rôle à jouer en continuant de proposer des idées nouvelles et en tissant ce lien avec les citoyens pour agir en qualité d'intermédiaire entre eux et le député. Ils auront également un rôle d'explicitation du travail parlementaire.

Mission n°3 : le développement de l'ancrage local

La dimension locale (voire « hyperlocale ») du comité est au fondement de sa raison d'être. Comme déjà précisé, ce sont des espaces de dialogue à échelle humaine. Cette dimension locale prend tout son sens à présent dans l'objectif d'implantation au niveau local (municipal, départemental, régional) de notre mouvement. Ainsi, dans la perspective des élections municipales, un travail de fond doit être mené pour relever les sujets de préoccupation de nos concitoyens, mais aussi des entreprises, commerçants et associations qui sont autant de relais d'opinion. Les comités doivent ensuite proposer de nouvelles idées pour répondre à ces enjeux et agir au niveau local par le biais d'actions citoyennes en lien avec les associations par exemple.

Mission n°4 : le développement de l'action citoyenne fondée sur la solidarité,

Espace de socialisation au niveau local, les comités sont des espaces de solidarité entre les membres. Cette valeur doit rester une constante dans chaque mission que les comités mettent en place. Il n'existe pas de lien hiérarchique entre l'animateur local et les adhérents, mais plus un lien social d'engagement et de dépendance réciproques entre militants liés par des valeurs communes. L'enjeu est aujourd'hui de conserver ce lien et d'éviter d'instaurer une hiérarchie de fait, basée sur le niveau d'engagement ou sur la date de l'adhésion.

Mission n°5 : le travail de conviction pour développer le nombre d'adhérents et de personnes engagées au sein des comités

Enfin l'objectif du comité est de convaincre de nouveaux membres de rejoindre le mouvement, de s'inscrire dans un comité et d'y participer activement. A cette fin, les comités peuvent organiser un pôle communication en leur sein pour faire la promotion du comité par les réseaux sociaux et ou produire des flyers ou des kakemonos pour démarcher les citoyens dans les espaces publics. Concernant l'investissement des adhérents, les comités peuvent structurer leurs actions de fidélisation, d'animation des bénévoles au sein d'un pôle bénévoles. En période de campagne, la mission du comité est bien sûr de convaincre les électeurs de voter pour le programme de la République en Marche.

POINT 5

L'ANIMATEUR(TRICE) LOCAL(E), UN FÉDÉRATEUR DES ÉNERGIES ET DES TALENTS DE SES MEMBRES, SOUTENU PAR LA CO-ANIMATION TOUT EN ASSURANT UNE FLUIDITÉ, MOBILITÉ DES PROFILS

Les animateurs locaux ont dès le départ contribué au développement du mouvement, à son implantation locale et à la diffusion des valeurs qui le sous-tendent. Ils ont un véritable rôle d'animation de la communauté d'adhérents, ils connaissent personnellement les adhérents les plus présents au sein du comité. Ils doivent incarner les valeurs du comité, comme par exemple la valeur d'ouverture qui prend forme notamment dans l'accueil bienveillant et chaleureux des membres. Ses capacités d'écoute mais aussi de management sont très importantes mais aussi de management pour mobiliser toutes les énergies, les talents de ses membres et leur permettre de trouver leur place sur les projets et les pôles du comité. D'ailleurs très souvent, ses qualités humaines, sa capacité d'entraînement ou son charisme sont tout aussi déterminants que le programme politique du mouvement pour inciter les adhérents à s'engager plus avant et régulièrement au sein des comités.

Nous sommes convaincus qu'il faut assurer la fluidité des animateurs et organiser la co-animation. En effet, l'augmentation du nombre de membres dans les comités, des débats à organiser implique pour l'animateur de s'épauler d'un co-animateur (ou de plusieurs si nécessaires). Par ailleurs, une réflexion sur le mode de désignation des animateurs locaux et la durée de mandats (plusieurs années) pourrait être envisagée, en prenant garde de ne pas introduire une procédure qui figerait le comité et entraverait sa liberté de fonctionnement, laquelle caractérise l'originalité d'En Marche par rapport aux structures habituelles des partis.

POINT 6

LA STRUCTURATION DES COMITÉS ADAPTÉE AU CONTEXTE LOCAL.

Les comités n'avaient jusqu'à présent aucune organisation structurée.

L'augmentation significative du nombre de leurs adhérents et l'ambition de leurs projets impliquent d'imaginer des modes d'organisation innovants et stimulants. Il est proposé un modèle autour de pôles, qui se veut adaptable au nombre d'adhérents, au projet du comité et aux préoccupations locales.

On peut lister un certain nombre de pôles qui s'appuient sur un ou deux référents volontaires et dans lesquels interviennent les adhérents motivés :

- un pôle action de terrain : indispensable, il permet de coordonner plusieurs types d'action terrain de proximité : portes à portes, tractage, boitage, kiosques et autres événements militants. L'animateur a la charge du planning (via Doodle par exemple), la détermination du lieu et la fourniture de matériel.
- un pôle relations avec les professionnels : entreprises, commerçants, agriculteurs (selon les territoires) : les relations avec les professionnels doivent être particulièrement soignées, ces derniers étant des relais d'opinion puissants, ils sont particulièrement sensibles à l'écoute attentive et la prise en compte de leurs préoccupations : aller les voir, sondez les, expliquez leur les propositions d'Emmanuel Macron, ou associez les à vos réunions thématiques ou réunions de Pole.
- un pôle programme/idées animé par un ou deux référents qui connaissent bien le programme : ils constitueront des pôles thématiques (exemple pôle éducation, pôle culturel, pôle santé, Pole travail, pôle environnement, pôle vivre ensemble, pôle sécurité, pôle innovation, pôle entreprise...). Le choix de ces pôles dépend des sujets de préoccupation sur votre territoire, mais aussi des expertises présentes au sein de vos adhérents. Un pôle thématique regroupe à la fois des adhérents-experts du domaine, mais aussi des adhérents-intéressés ayant une appétence pour le domaine. Les membres du pôle thématique se réunissent une fois par mois pour analyser l'actualité de leur domaine, proposer d'autres solutions, ou des vecteurs ou supports de vulgarisation du programme.
- un pôle action citoyenne, qui fera le relais avec les associations locales et pourra organiser des actions et apporter un soutien dans ces associations ou celles où interviennent les adhérents. C'est aussi la vocation de notre mouvement de favoriser l'implication citoyenne et solidaire sans toutefois revendiquer le label En Marche.

Afin de soutenir la mise en place de vos actions, l'organisation de votre comité, il est intéressant de créer :

- un pôle organisation autour d'un(e) secrétaire général(e) et des SG adjoint(e)s qui animera les des adhérents ayant 1 à 2h/semaines à consacrer pour des tâches d'organisation simples : réservation de salle pour réunions, relance d'adhérents pour réunions et d'autres plus complexes : mise en place de planning, de questionnaires, etc...Ce pôle transversal a vocation à appuyer les actions de tous les pôles.
- un pôle communication : si vous disposez d'adhérents ayant des compétences dans ce domaine, ce pôle sera bien utile pour créer des visuels de flyers, kakémono, banderoles, mais aussi animer une page Facebook, un blog du comité.

Enfin, si vous disposez d'un grand comité de plus de 200 membres, il pourrait être souhaitable de créer un pôle adhérents. L'animateur local et son co-animateur ne peuvent avoir le temps matériel d'accueillir comme il se doit les nouvelles demandes d'adhésion aux comités : mail d'accueil, rencontre téléphonique ou physique pour recueillir les attentes, compétences et disponibilités des membre mais aussi animation, fidélisation et stimulation des adhérents qui sont très sensibles aux relances. Une équipe dédiée parmi les adhérents les plus dynamiques et accueillant du comité peut ainsi être en première ligne pour répondre à toutes les questions, suggestions. Une boîte à idées par mail grâce à une adresse générique du comité peut être intéressante.

Le pôle jumelage peut être un moyen de développer des relations avec d'autres comités et de partager des compétences, des bonnes pratiques, d'encourager des actions communes ou apporter un soutien humain à certains comités plus jeunes ou moins bien dotés en nombre d'adhérents.

Enfin, dans la perspective des élections municipales et de l'ancrage territorial d'en marche, il est indispensable de créer un pôle action locale : ce pôle a vocation à faire le lien avec les conseils de quartier, à préparer les réflexions en amont : repérer les sujets de préoccupation forts auprès des professionnels et habitants et proposer des solutions. Ce pôle peut impliquer des adhérents souhaitant ou déjà impliqués dans le tissu local.

Le fonctionnement de cette organisation implique une mobilisation de bénévoles engagés et disposant de compétences parfois spécifiques. L'appui financier d'en marche aux comités serait uniquement nécessaire :

- pour l'organisation d'événements inter-comités impliquant la location d'une salle (tables rondes d'expert, projections-débats)
- pour la création de supports de communication : impressions essentiellement.